N° 3426 — 41e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 26 Juin 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

LA VOIX DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, 8 place de la Bourse, 10

Téléphone

CONFIANCE !

C'est original !
C'est hardi !
C'est nouveau.
Oui, certes, et à un moment où il nous faut du nouveau.
C'est dangereux !
Non. Pourquoi ?
Parce que le danger ne peut pas se trouver dans la réunion d'hommes intelligents, patriotes et courageux, venus des quatre points cardinaux de la République pour faire la besogne du moment, sauf à se quitter immédiatement après pour la défense de leurs idées personnelles et la réalisation de leurs programmes respectifs.

On me dit que le passé du général de Galiffet n'est pas de nature à rassurer les républicains démocrates et on rappelle la répression sanglante des journées de mai.

Ces craintes et ces souvenirs n'ont pas arrêté M. Pierre Baudin, qui est un démocrate, et de plus le neveu de l'héroïque Baudin tué sur une barricade en défendant la République.

D'ailleurs, si les républicains veulent tout se rappeler, qu'ils se souviennent qu'après le 16 mai, lorsqu'on pouvait redouter un coup de force contre les représentants du pays, deux généraux ont mis leur épée à la disposition de Gambetta, pour la défense des lois et de la constitution : Clinchant et de Galiffet.

On me dit que le programme socialiste de M. Millerand est inacceptable et impraticable. Je le sais bien ; mais il n'est pas question d'accepter ni d'appliquer le programme de M. Millerand, et les idées de M. Millerand n'ont pas arrêté MM. Decrais, Monis, Jean Dupuy, et autres collaborateurs modérés de M. Waldeck-Rousseau. Ils ont eu bien raison, et tant pis pour les enragés de modérantisme qui les blâment.

On me dit que M. Caillaux est le fils d'un ancien ministre du 16 mai. Je le sais mais ce n'est pas M. Caillaux père qui est ministre, et je sais aussi que M. Caillaux fils a été accepté par tous les républicains de l'arrondissement de Mamers, qui ont voté pour lui et se sont débarrassés du royaliste duc de La Rochefoucauld.

Quà cette alliance entre ces hommes, si différents par leur passé et par leurs tendances, mais tous républicains et patriotes, qu'elle fermeté et impartialité, et nous serons satisfaits.

Il faut être impartiaux pour que les républicains, quelle que soit leur opinion, soient rassurés ; il faut être fermes, par ce que tout le monde comprend que l'état anarchique dans lequel nous nous débattons doit prendre fin. Les serviteurs de l'État ne savent plus faire ce dont ils ont la charge et ne savent plus davantage s'abstenir de ce qui ne les regarde pas. Rien et personne ne restent en place. Il faut que cela cesse, dirait M. Méline. Il faut que ceux qui doivent se taire se taisent et que ceux qui doivent agir, agissent.

Mais, c'est la dictature ?

Non, c'est le contraire. Nous voulons simplement la loi et la règle et il n'y a pas de démocratie libre sans règle volontairement acceptée et sans discipline.

Aussi, le danger n'est pas dans la réunion d'hommes en l'intelligence et en l'énergie desquels M. Waldeck-Rousseau a eu confiance, pour la défense de la République et le maintien de l'ordre et de la discipline.

Le danger, le véritable danger, serait la coalition qui se formerait contre eux et qui, armée de souvenirs, de rancunes et d'aspirations contradictoires, les renverserait.

L'œuvre nécessaire d'union et d'ordre, qui l'accomplirait alors ?

La coalition engendrerait l'homogénéité, et la haine serait pacificatrice. La prolongation de la crise ramènerait la discipline dans toutes les administrations et le calme dans tous les esprits. Comblés dans leurs désirs, les pécheurs en eau trouble, loin d'abuser de la situation, renonceraient à en user.

Point d'ironie !

Nous ne doutons pas un seul instant du patriotisme et de la clairvoyance des représentants du pays. Ils écouteront un appel loyal fait à leur loyauté.

Nous avons confiance.

Maxime LECOMTE.
Sénateur du Nord.

GALLIFFET INCONNU

Un capitaine dans un sac — Un ventre héroïque

On sait que de toutes les blessures reçues par le général de Galiffet, au cours de sa carrière, la plus terrible fut celle qui l'abattit devant Puebla, au moment d'une charge qu'il menait, en qualité de capitaine, à la tête de son escadron. Il a raconté lui-même ses impressions « d'éventré » avec une simplicité saisissante :

Nous étions bien lancés ; un obus éclate, je suis renversé. On me s'arrête pas pour si peu ; les cavaliers ralies continuaient à charger. Quand je revins à moi, mes boyaux sortaient. Et pous, après ? A la chasse, quand un chien est éventré par un sanglier, nous ne l'abandonnons pas, nous lui remettons les boyaux à la place, nous rapprochons les chairs, nous recousons, et voyez la gaîtré ! J'essayai d'abord si je pouvais me relever. Oui ! Quand je fus à genoux, je mis mes tripes dans mon kepi. Encore un effort, j'étais debout, j'allai cahin-caha jusqu'à l'ambulance et me voilà !

Rien n'est plus simple, comme vous voyez !

Ce que l'on connaît moins, c'est un incident qui marqua la convalescence de l'énergique officier. Il nous l'raconte lui-même, vers quelques années, avec une gaîté communicative :

« — Figurez-vous, nous disait-il, qu'après avoir été fort bien soigné, je fus expédié en France, pour achever ma guérison. Je dis bien *expédié*, car ce n'était plus un homme, c'était un ballot que l'on dut embarquer. Afin de retenir à leur place mes organes intérieurs, que j'avais heureusement ramassés sur le champ de bataille, et à défaut d'appareils orthopédiques suffisants dans l'arsenal de chirurgiens du corps expéditionnaire, on avait dû coudre mon tronc dans une enveloppe de cuir, immobilisant mes jambes élégamment et m'interdisant tout déplacement des bras. C'est dans cette « tenue » que je fus porté à Vichy, des mon débarquement en France.

Un cul-de-jatte provisoire

« Un matin, l'empereur, qui faisait alors sa cure annuelle à l'établissement thermal, aperçut, en sortant du pavillon où il habite, un objet étrange posé sur un banc, à quelques pas de lui. Se retournant vers M. Rouher, qui l'accompagnait, il lui demanda :

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Ça ? répondit l'autre, c'est Galiffet, sire..

— Ça sa ?

— Parfaitement.

« Hélas ! oui, c'était bien moi ; on m'avait posé sur un banc, au bon soleil. Et ce que je m'en moquais !... Mais, je pense que ma satisfaction de pouvoir, malgré ma tournure de cul-de-jatte, amuser cet souverain que je lui rapportais les drapeaux pris sur l'ennemi. Entre nous, je me vantais : j'étais hors d'état de les rapporter ; j'avais voyagé à côté d'eux, voilà tout !»

Après sa guérison, le capitaine de Galiffet, nommé chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur, demanda une récompense de plus. le gouvernement l'envoyait pour être renvoyé au Mexique, et cette faveur lui fut accordée.

Il repartit alors, cuirassé d'une plaque d'argent qui lui faisait un ventre artificiel et qu'il n'ôtait, depuis lors, d'atteindre, sans interrompre son service, la limite d'âge assignée aux généraux de division. C'est avec ce ventre-là qu'il a conquis une nouvelle citation à l'ordre de l'armée, dès son retour du Mexique ; c'est avec lui qu'il a mené la charge de Sedan ; c'est avec lui qu'il a chevauché à la tête de notre cavalerie dans toutes les manœuvres du temps de paix depuis 1871. Il se félicite, certes, de l'habileté du praticien qui le lui a fabriqué ; mais il ne peut s'empêcher de regretter, tout en frisant sa moustache, que ce diable d'abdomen postiche ait mêlé, désormais, un brin de curiosité à ses succès galants !

Union républicaine

Si les difficultés et les périls du moment nous servent à reconstituer l'union entre républicains, on pourra dire que les plus vilains jours sont devenus les plus beaux jours. Certes, le devoir des républicains est clair autant que leur intérêt. Jamais ils n'ont été conviés d'une manière plus éloquente, par la voix des événements, à oublier leurs querelles, leurs divisions, leurs nuances, pour former un grand parti contre le retour agressif du cléricalisme et du césarisme.

La politique républicaine qu'Inous faut suivre, est aussi évidente qu'en 16 mai 1877 et au temps du boulangisme. De nouveau toutes les forces réactionnaires se sont rencontrées pour faire opposition à la République et essayer de l'abattre, et cela dit assez hautement aux républicains ce qu'ils ont à faire de leur côté.

C'est un phénomène politique et social bien curieux, que cette coalition de tous les partis de monarchie, d'empire, dé césarisme et de cléricalisme, pour empêcher la révision d'un procès inique et illégal, et pour obliger coûte que coûte un malheureux juif condamné sans preuve à mourir sur un rocher au bout du monde. Est-ce que cela ne condamne par la réaction privée-clérical et ne montre pas à quel degré d'abaissement moral elle est descendue ?

Ce n'est point sans doute que les hommes et les groupes qui forment cette réaction soient tous corrompus et pervertis moralement d'une manière irrémédiable ; mais ces partis, toujours s'opposant à la République et à la marche de la démocratie, toujours cherchant leur revanche impossible sur la Révolution française elle-même, se jettent hors des conditions de la vie sociale et de la moralité moderne au point que toutes les fautes les plus surprenantes, les obstinations les plus coupables, leur deviennent en quelque sorte naturelles et faciles, dans l'aveuglement où ils sont plongés.

Ils outragent la justice, ils violent l'humanité, avec une sorte d'inconscience extraordinaire. Ils commettent le juge était par la loi paraissait convaincu qu'un homme avait été condamné à tort, ils ont réclamé le dessaisissement de ce juge et l'institution d'un autre juge qu'ils espéraient plus favorable à leur passion.

Et comme ce second juge, ayant examiné de nouveau toute l'affaire avec le plus grand soin, a fini par partager l'avis du premier et a déclaré que, pendant 1894 était entaché des vices les plus abominables et que l'innocence du condamné se manifestait par les signes les plus certains ; ils ont alors entrepris de dessaisir ce second juge, en déclarant que le conseil de guerre n'avait aucun compte à tenir des arrêts de la Cour de cassation, et que ce conseil devait recondamner le malheureux, sans prendre la peine de dire pourquoi.

Jamais, croyons-nous, on n'avait vu un pareil exemple d'aberration politique et morale, et cependant tous les partis réactionnaires se rencontrent aujourd'hui, comme par un mouvement d'instinct, dans cette aberration incroyable.

Cette attitude d'iniquité et en même temps d'inhumanité, de férocité, de sauvagerie, — on ne sait quels mots employer pour de telles choses — est partagée par tous ces partis réactionnaires et cléricaux avec une unanimité de sentiments que nous n'aurions jamais pu prévoir.

Ces mêmes partis ne se sont-ils pas montrés par là absolument indignes de remplir la fonction de gouvernement ? N'ont-ils pas révélé à tous les yeux leur infériorité morale et sociale, leur incapacité d'assurer à la démocratie aucune garantie de justice, de paix et de civilisation, si un accident de la politique pouvait les reporter au pouvoir ? Leur décadence nous apparaît irrémédiable. Ce sont des partis morts, qui prononcent sur eux-mêmes la plus terrible condamnation qui ait jamais frappé des partis politiques.

Et ils ont la prétention de gouverner encore la France, et de reprendre la charge de l'éducation du peuple, après lui avoir donné un tel exemple d'immoralité obstinée et d'injustice sociale !

C'est au contraire l'honneur des républicains, d'avoir été tous d'accord pour réclamer la justice et la vérité. Les uns sont venus un peu plus tôt, les autres un peu plus tard à la cause du droit, mais ils y sont tous venus, quand la vérité a commencé à leur apparaître.

Aujourd'hui, la démarcation des partis est tranchée comme elle ne l'a peut-être jamais été, et l'on assiste à ce spectacle très instructif : d'un côté, pour la justice, pour l'humanité, pour la vérité, sont tous les républicains et démocrates, tous les hommes de la Révolution française ; de l'autre côté, contre la justice, contre l'humanité, contre la vérité, sont tous les réactionnaires et aristocrates. Qui, des uns ou des autres, doivent gouverner et diriger un grand peuple ?

Hector DEPASSE.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LE NOUVEAU MINISTÈRE

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR aux Préfets

Le Ministre de l'Intérieur a adressé aux Préfets la circulaire suivante :

Le Ministère s'est formé en vue de répondre à l'ordre du jour du 12 juin et la charge qu'il assume est une œuvre républicaine. Elle exige l'esprit de parti. Ceci suffit à tracer votre conduite.

Vous devrez me signaler tout acte intéressant le respect des institutions et le bon ordre, et agir au besoin sous votre responsabilité et d'urgence.

Les faits antérieurs paraissant n'avoir motivé aucun rapport, le Gouvernement compte sur votre exactitude et votre dévouement.

Signé : Waldeck-Rousseau.

LE MINISTRE DE LA GUERRE aux chefs de corps

Le général de Galiffet, ministre de la Guerre, a adressé aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandants de corps d'armée, la lettre suivante :

Mon cher général,

J'ai dû, à mon très grand regret, sortir de la retraite pour assumer devant le pays et devant le gouvernement de la République la responsabilité de l'Armée.

J'en suis très honoré et nullement effrayé.

Je vous prie de ne pas oublier que si je suis responsable des chefs de l'armée, ils le sont personnellement vis-à-vis de moi de tout ce qui se passe dans l'étendue de leurs commandements.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Signé : Général de Galliffet.

Au ministère de la marine

Paris, 24 juin. — Ce matin, à dix heures, M. Lockroy a reçu, au ministère de la marine les officiers et les fonctionnaires de son cabinet et les chefs de service de son département.

L'ancien ministre de la marine a remercié ses collaborateurs en leur disant qu'il leur a demandé de continuer à servir la patrie avec le même dévouement pendant l'administration de son successeur.

A dix heures trente, M. de Lanessan est arrivé au ministère de la marine au moment où M. Lockroy venait de le quitter.

Le nouveau ministre a reçu le contre-amiral Mallarmé, qui, depuis le départ de l'amiral de Cuverville remplit les fonctions de chef d'état-major général de la marine. M. de Lanessan a demandé à l'amiral Mallarmé de conserver ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

A onze heures, M. de Lanessan est allé avenue Victor-Hugo faire une visite personnelle à son prédécesseur.

Le capitaine de frégate Darrieus, sous-chef d'état-major général de la marine, chef du cabinet militaire de M. Lockroy, est nommé au commandement du croiseur de 2me classe *Du Chayla*.

Le lieutenant de vaisseau de Spitz, chef adjoint du cabinet militaire de M. Lockroy, est désigné pour embarquer sur le croiseur *Du Chayla* comme commandant en second.

M. de Lanessan, ministre de la marine, a composé son cabinet de la façon suivante :

M. Henri Pensa, chef de cabinet ; M. André Hesse, chef adjoint ; M. Bouchereau, directeur chef du Secrétariat ; M. Juttet, chef adjoint du secrétariat, et M. Gaillard, attaché.

Au Commerce

M. Millerand, ministre du commerce, a pris ce matin la direction des services de son département.

Son cabinet est ainsi constitué : chef de cabinet, M. Lavy, ex-député de la Seine ; chef adjoint, Jules Dupré, chef du secrétariat.

Le général Roget

Le general Roget est designé pour commander la 28e brigade d'infanterie, à Belfort.

Ordre du jour du Préfet de police

Brigadiers, sous-brigadiers et gardiens,

L'honneur de vous diriger dans des circonstances difficiles me fait revenir comme il y a six ans.

Je compte sur votre dévouement à la République, soyez patients, fermes et discipliens, obéissez comme vous serez commandés avec le sentiment de rester dignes de ceux de Paris qui vous savront gre de vos peines.

Signé : LEPINE.

Un démenti de M. Poincaré

Le *Journal* a publié hier une note reproduite par l'*Echo du Nord* et qui fait l'objet du démenti suivant :

Un journal du matin rapporte une conversation que M. Poincaré aurait tenue au Palais, et dans laquelle il aurait dit que l'idée maîtresse du conseil des ministres était de laisser du temps aux forces sur le jugement à intervenir du conseil de guerre de Rennes.

M. Poincaré a publiquement déclaré, comme le relève le même journal, « que ce serait la pire des bassesses de chercher à influencer les membres du conseil de guerre ».

Mais il n'a jamais attribué ni songé à attribuer à M. Waldeck-Rousseau ou à un gouvernement présidé par lui l'intention de peser sur une décision judiciaire.

Encouragements et félicitations

Paris, 24 juin. — M. Waldeck-Rousseau reçoit de tous les points de la France des télégrammes d'encouragements et de félicitations pour l'œuvre républicaine qu'il a entreprise.

Il a conféré longuement ce matin avec le directeur de la Sûreté générale.

A la Chambre

LA BATAILLE DE LUNDI

Une détente assez sensible paraît s'être produite dans les milieux parlementaires. Les adversaires du nouveau cabinet, ceux du centre comme ceux appartenant à la fraction avancée, mènent toujours grand tapage dans les couloirs, les uns à propos de la présence de M. Millerand parmi les collaborateurs de M. Waldeck-Rousseau, les autres à propos de celle du général de Galiffet, mais leur nombre a diminué.

La rumeur que le nouveau ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée a produit, par le ton à la fois ferme et mesuré dont elle est empreinte, une heureuse impression sur les modérés. Voilà, disait cette après-midi dans les couloirs un des membres les plus influents du groupe progressiste, comment on doit parler à des militaires ; ils s'inclinent devant les ordres d'un collègue, tandis qu'ils rechignent devant les instructions d'un pékin, aussi éminent qu'il soit.

Les radicaux, de leur côté, ceux du moins qui s'étaient élevés avec le plus de vigueur contre le cabinet Waldeck-Rousseau, reconnaissent qu'ils ont reçu un commencement de satisfaction avec la circulaire du président du Conseil, avec le remplacement de M. Blanc par M. Lepine, comme préfet de police et la disgrâce du général Roget.

Certains d'entre eux, MM. Camille Pelletan et Mesureur, notamment, persistent bien à déclarer qu'ils ne peuvent soutenir un ministère dans lequel se trouve, avec le portefeuille de la guerre « le massacreur de 1871 », mais la très grande majorité de leurs amis politiques est loin de se montrer aussi hostile. Une chose est d'ailleurs de nature à faire réfléchir ceux qui, au centre ou à l'extrême gauche, seraient heureux de voter contre le ministère. M. Waldeck-Rousseau tombant le jour même de sa présentation devant la Chambre, c'est le Président de la République lui-même qui serait atteint.

Il vient de constituer son premier cabinet — car, au lendemain de son élection par le Congrès, il n'est borné à renvoyer le cabinet Dupuy qui se trouvait aux affaires; ce premier ministère, il l'a formé dans des conditions particulièrement difficiles et, si la Chambre le renversait séance tenante, l'autorité constitutionnelle du chef du pouvoir exécutif se trouverait considérablement amoindrie.

Ce serait d'ailleurs un fait sans précédent que le vote un Cabinet succombât dès sa première rencontre avec le Parlement.

M. Loubet se trouverait dans l'alternative ou de constituer un autre ministère, ce qui, au lendemain d'un échec direct, lui serait à peu près impossible, ou de recourir à la dissolution de la Chambre avec le redoutable aléa qui présenterait à pareille heure une consultation du suffrage universel, ou bien de démissionner.

Dans cette dernière hypothèse, la crise ministérielle se compliquerait d'une crise présidentielle, la situation deviendrait profondément grave et la République pourrait courir de sérieux périls. Les nationalistes, qui sont les adversaires les plus sincères, les plus brutaux du nouveau cabinet, répètent bien à tout venant, que M. Loubet ne démissionnerait pas, mais on comprend aisément le but qu'ils poursuivent en tenant un tel langage.

Au surplus le Président de la République ne fait à fait aucune confidence et c'est la passion politique seule, le désir qu'ils ont d'aggraver encore les difficultés de l'heure présente qui les inspirent. Ce sont là des arguments qui pèseront certainement d'un grand poids dans l'esprit des républicains, même les moins favorables au cabinet Waldeck Rousseau. Tous évidemment ne voteront pas pour le ministère, mais beaucoup ne voudront pas non plus voter contre et s'abstiendront.

Le cabinet, à moins d'incidents tout à fait imprévus, résistera donc à l'assaut qu'il va subir. Il pourrait compter, d'après les uns, sur 330 voix. Un autre pointage, moins optimiste, donne comme probable les chiffres suivants : 280 voix pour le ministère, 160 voix contre et 140 abstentions. Le cabinet aurait donc encore une majorité, une majorité exclusivement républicaine, mais aussi la majorité absolue de la Chambre, c'est-à-dire, à une ou deux voix près, la moitié des députés.

T. H.

Les radicaux-socialistes

La gauche radicale-socialiste s'est réunie pour entendre le compte-rendu de l'entrevue de ses délégués avec le président du Conseil.

Après avoir pris acte des déclarations de M. Waldeck-Rousseau, le groupe a chargé M. Doumergue de porter en son nom une déclaration de confiance dans les actes du cabinet. Les termes de cette déclaration seront soumis à l'approbation du groupe dans une réunion qui sera tenue avant la séance de lundi.

LES INTERPELLATIONS

A 7 heures, la présidence de la Chambre n'avait reçu que deux demandes d'interpellation : l'une de M. Ernest Roche, l'autre de M. Paul de Cassagnac.

Elles seraient toutes deux à la politique générale du gouvernement.

Au Sénat

VOTE DE CONFIANCE de "l'Union Républicaine"

On nous communique le procès-verbal suivant :

« L'union républicaine du Sénat, assurant le gouvernement de son concours dans l'œuvre de défense républicaine qu'il a assumée, passe à l'ordre du jour. »

Le groupe a décidé, en outre, d'adjoindre au bureau comme délégués au comité de défense republicaine MM. Cazot, Demôle et Rathier.

Le Comité de défense républicaine

Le Comité de défense républicaine vient de se réunir.

Après avoir examiné la situation, il a déclaré n'avoir pas à rédiger d'ordre du jour et s'est ajourné.

LA RÉVISION du Procès Dreyfus

Nouvelles du « Sfax »

Brest, 24 juin. — On a enfin des nouvelles du croiseur qui ramène Dreyfus en France.

Pour calmer l'impatience générale, l'amiral Barrera vient de nous faire dire que le *Sfax* n'est pas loin.

Le « Sfax » a quitté ce matin les parages de Madère, où le commandant Collinet de Nordeck a trouvé des ordres de Paris

(Madère est une île portugaise de l'Océan Atlantique, située à 660 kilomètres de la côte nord-ouest d'Afrique, et à 1.000 kilomètres de Lisbonne)

Etant donnée la faible vitesse du *Sfax*, il est probable qu'il ne sera pas en vue de Brest avant le 29 ou le 30.

Nous avons demandé à l'amiral Barrera si, au cas où il aurait eu connaissance de l'arrivée du *Sfax*, il ferait prévenir les journalistes.

L'amiral nous a répondu avec une entière franchise que nous n'avions à compter que sur nous-mêmes.

Nous sommes donc contraints de continuer autour de la rade notre faction diurne et nocturne.

Paris, 24 juin. — Me Demange doit quitter Paris ces jours-ci pour se rendre à Rennes, où il séjournera jusqu'à la fin du procès. Il est indiscutable que plusieurs jours seront nécessaires au capitaine Dreyfus pour se remettre d'abord de ses fatigues du voyage et des émotions ressenties depuis le jour où il a eu connaissance de la révision de son procès, et ensuite pour se mettre au courant de tous les faits survenus depuis 1894, faits dont il ignore le premier mot.

Une fois complètement rétabli, Me Labori se rendra aussi à Rennes où il assistera Me Demange au procès.

Une démarche de Me Demange

Dès l'arrivée en France du capitaine Alfred Dreyfus, Me Demange ira trouver le général commandant le corps d'armée à Rennes, afin de le prier de vouloir bien ne point fixer sur le champ, la date des débats du procès devant le conseil de guerre.

Me Demange estime très justement qu'avant que cette date soit fixée d'une façon définitive, il doit aller visiter le capitaine Alfred Dreyfus et converser longuement avec lui, afin de se rendre compte si le prisonnier de l'Ile du Diable se trouve dans un état physique et moral lui permettant de se présenter sans trop d'infériorité devant le conseil de guerre de Rennes.

Il pourrait se faire, en effet, que les efforts pénibles tortures qu'il a, depuis plusieurs années, subies le capitaine Dreyfus, aient eu sur celui-ci dans une situation telle que sa comparution immédiate en justice soit moralement impossible.

Alfred Dreyfus ne doit se présenter devant ses juges dans un parfait état de santé physique et morale.

En outre, il est de toute nécessité que l'infortuné prisonnier de l'Ile du Diable soit, avant les débats, mis au courant par ses défenseurs, Me Demange et Me Labori, des faits qui se sont accomplis depuis le jugement du conseil de guerre de 1894. Autrement, le capitaine Dreyfus serait à l'audience, dans une situation d'infériorité indiscutable.

Nul doute que le général commandant le corps d'armée à Rennes n'accorde de faire droit autant par justice que par humanité, à la très légitime requête de Me Demange.

Le conseil de guerre

ACQUITTERA

M. G. Cornely écrit dans le *Figaro* :

Avant même que le nouveau Cabinet ait pu se réunir pour délibérer, des gens qu'on ne peut pas appeler des nouvellistes, puisqu'ils sont de simples mortels, lui prêtaient les intentions les plus noires et les desseins les plus ténébreux, annonçaient comme résolues toute une série de mesures répressives.

Cette manie de mentir, qui prend ou qui parfait mépris certains journalistes tiennent leur clientèle, puisqu'ils le jugent assez inepte pour tout avaler en sens dessessés pour oublier la lendemain ce qu'elle a la veille, cette manie, dis-je, salit et dégrade une portion de la presse française. Elle rend particulièrement pénible et à peu près impossible tout gouvernement, et discrédite ce pays-ci aux yeux des nations étrangères.

Ces exploiteurs de la bêtise de certaines classes ne pouvaient naturellement pas épargner un cabinet l'occasion de n'être qu'un simple comparse de Dreyfusards, décidés à imposer au Conseil de guerre de Rennes l'acquittement de Dreyfus. Il n'y a vraiment que ces amis spéciaux de l'armée pour rendre aux Conseils de guerre cet hommage, qui consiste à prétendre qu'ils acquittent ou qu'ils condamnent selon que les ministères sont pour l'acquittement ou la condamnation.

Je me demande comment et pourquoi le cabinet nouveau désirait que le conseil de guerre de Rennes ? Dans quel but ? Dans le but de faire acquitter Dreyfus ? Mais l'acquittement de Dreyfus est certain et il sera prononcé sans qu'on ait exercé la moindre pression sur ses juges.

Les juges acquitteront parce qu'ils verront se dérouler devant eux toutes les per'ésies de cette affaire extraordinaire, dans laquelle deux ou trois misérables ont machiné l'erreur judiciaire la plus infâmante et la plus épouvantable de ce siècle.

Ils acquitteront, parce qu'ils auront devant eux un pauvre diable qui vient de passer quatre ans et demi sous les cruautés du soleil et de ses gardiens, sujetant à traverser l'Océan, vers une patrie sans entrailles, sa plainte inflagrante et mourante.

Ils acquitteront, parce qu'ils auront lu l'enquête dans laquelle pas un de nos plus antiréversionistes n'a mis son nez de myopide.

Ils acquitteront, parce qu'ils subiront cette pression lente, douce, irresistible de la vérité, qui se confonde en une unanimité instinctive de la raison et de la pression les quarante-sept premiers magistrats du pays, saisis de la question en vertu d'une loi qui n'avait ete proposée que parce qu'on ne savait antiréversionistes.

Ils acquitteront parce que ce sont des gens intelligents et honnêtes.

Ils acquitteront parce que la pierre tombe, parce que la terre tourne, parce qu'il y a pour le mouvement des esprits des lois aussi inéluctables que celles qui régissent la matière.

Depuis que dure cette longue bataille en faveur de la justice et de la vérité, ceux qui combattent l'erreur ont été condamnés par leur rôle même à ne jamais mentir. La cause eût été perdue si l'on avait pu prendre l'un de ses défenseurs en flagrant délit de mensonge, comme elle eût été perdue si l'on avait pu prendre l'un de ses défenseurs en flagrant délit de vénalité. Et, à la veille de la victoire, ils iraient la compromettre par des impudeurs, par des canailleries ? Pas si bêtes !

C'est précisément parce qu'ils agiront dans la plénitude de son indépendance que le Conseil de guerre acquittera. — J. CORNELY.

Un train mystérieux

Rennes, 24 juin. — Ce matin, un train en dehors de l'horaire est arrivé à Rennes venant de St Malo, avec une allure très rapide. Ce train se composait d'un wagon spécial, d'un wagon vide et d'un fourgon. Il est peut-être bon de rappeler, à propos de ce fait, qu'il existe sur la ligne une fraction de voie arrivant de la cour de l'Arsenal.

Il a été impossible de contrôler si Dreyfus était dans ce train.

M. Mathieu Dreyfus est arrivé aujourd'hui à Rennes. Il est actuellement dans la maison occupée par Mme Dreyfus.

M. Kranitz et sa famille empoisonnés

Paris, 24 juin. — Le bruit ayant couru que M. Kranitz et sa famille avaient été empoisonnés, nous nous sommes rendus au domicile de l'ancien ministre de la guerre et nous avons pu avoir des renseignements d'une personne de son entourage.

M. et Mme Kranitz et leurs enfants ont été en effet pris de malaise dans la journée de hier.

Leur docteur a reconnu un commencement d'empoisonnement et leur a ordonné de garder la chambre un jour ou deux.

Il n'attribue cet empoisonnement à des aliments avariés par la chaleur.

Le cas est sans gravité.

Le valet de chambre de M. Kranitz a été également atteint.

Au Panthéon

Anniversaire de l'assassinat de Carnot — Visite de M. Loubet

Paris, 25 juin. — Il y a aujourd'hui cinq ans que le Président Carnot fut assassiné, à Lyon, par l'anarchiste italien Caserio. A l'occasion de ce sanglant anniversaire, les crypte du Panthéon, où se trouve le tombeau de Sadi Carnot ont été ouvertes au public, à onze heures du matin, pour être fermées cet après-midi, à quatre heures. Les visiteurs ont défilé très nombreux, par petits groupes, dans l'édifice, sous la surveillance des gardes du monument et des gardiens de la paix.

Continuant la tradition établie par son prédécesseur, le Président de la République s'était rendu au Panthéon ce matin avant l'ouverture des portes au public.

M. Emile Loubet est arrivé à neuf heures et demie dans un landau où avaient pris place avec lui le général Bailloud, secrétaire général de la Présidence ; M. Combarieu, directeur du cabinet civil, et le commandant Bon. A sa descente de voiture, le Président a été salué par MM. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique ; de Goulet, directeur des Palais nationaux ; Le Donchuit, architecte du Panthéon, et Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, et conduit à la crypte, où MM. Ernest et François Carnot et le capitaine Sadi Carnot, qui l'attendaient, l'ont remercié de sa visite.

Après avoir fait placer une couronne sur le tombeau et être resté quelques minutes en méditation, M. Emile Loubet s'est retiré, reconduit à sa voiture par toutes les personnes présentes.

A son arrivée et à son départ, le Président a été salué par la foule aux cris de « Vive Loubet ! » Aucun incident ne s'est produit.

Le service d'ordre était assuré par les agents du cinquième arrondissement, renforcés par des détachements des brigades du centre et quatorzième arrondissements. Il était dirigé par M. Touny, directeur de la police municipale ; Orsatti, commissaire divisionnaire et Rien, officier de paix.

Nouvelles Étrangères

Echec à Guillame

La loi contre le droit de coalition repoussé

Berlin, 23 juin. — Le Reichstag a repoussé le renvoi à une commission du projet de loi contre les coalitions et les grèves. Il n'y a pas eu de seconde lecture, et le gouvernement subit un échec sérieux.

La séance a été ensuite levée, après lecture d'un décret qui ajourne l'assemblée jusqu'au 14 novembre.